***AMICALE PHILATELIQUE DE LAGNY-SUR-MARNE ET ENVIRONS***

Siège : 20 rue des Anémones, 77400 LAGNY-SUR-MARNE

Membre de la Fédération Française des Associations Philatéliques (FFAP) et du GAPHIL sous le numéro 537-I

Site web : <http://apl-lagny.jimdo.com> – courriel : AP.Lagny@gmail.com



Lagny-sur-Marne le 15 octobre 2023

Aux associations philatéliques du GAPHIL

Monsieur, Madame le(a) Président(e)

L’Amicale Philatélique de Lagny-sur-Marne et Environs (APLE), en accord avec le Groupement des Associations Philatéliques de Paris – Île-de-France (GAPHIL) organise une exposition philatélique départementale compétitive à l’occasion de la **Fête du Timbre 2024** sous le patronage du Groupement des Associations Philatéliques de Paris – Île-de-France (GAPHIL).

L’exposition aura lieu les 09 et 10 mars 2024 à la salle du Totem au 6 avenue André Malraux, 77400 Lagny-sur-Marne, de 9h00 à 18h00.

Vos adhérents peuvent s‘inscrire à la compétition officielle en renvoyant le dossier joint dûment complété.

Les demandes d’inscription sont à envoyer **avant le 15 janvier 2024 dernier délai** à l’adresse du secrétaire de l’exposition. (Jacques TILLIET, 37 rue des Chrysanthèmes, 77400 Lagny-sur-Marne)

Comptant sur votre amicale collaboration, je vous prie de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, en nos sentiments les plus respectueux.

**Yannick MERCIER-METZ**

Président de l’APLE

20 rue des Anémones

77400 Lagny-sur-Marne

Tel. : 06 76 88 58 53

E-Mail: *ap.lagny@gmail.com*

**Règlement de l’exposition**

**Article 1. - Lieu - dates - organisation.**

Une exposition philatélique départementale compétitive aura lieu les 09 et 10 mars 2024 à la salle du Totem, 6 avenue André Malraux à Lagny-sur-Marne.

Cette manifestation est organisée par l’Amicale Philatélique de Lagny-sur-Marne et Environs (APLE). Elle est placée sous le patronage du groupement des associations philatéliques de Paris-Ile de France (GAPHIL) et du Maire de Lagny-sur-Marne et Président de la Communauté de communes Marne et Gondoire Monsieur Jean-Paul MICHEL.

**Article 2. - Niveau de l’exposition.**

L’exposition est de niveau 1 départemental.

Seules seront admises à participer les collections n’ayant jamais été exposées en compétition ou ayant déjà été exposées en compétition de niveau 1 (départemental) en ayant obtenu moins de 65 points (Grand Argent) pour les adultes ou de 55 points (Bronze argenté) pour les jeunes, ou n’ayant pas été exposées depuis plus de sept ans.

Toute demande d’inscription devra être accompagnée :

* de la photocopie recto-verso du passeport philatélique de la collection ;
* d’une copie du plan et des trois premières pages de la collection, pour transmission au jury ;
* d’une copie de la feuille d’appréciation remise à la présentation précédente, s’il y a lieu ;
* d’un inventaire en double exemplaire détaillé et signé par l’exposant, donnant, **dans les conditions fixées à l’article 10 du présent règlement**, le nombre et la valeur des timbres et documents présentés ;
* la photocopie de la carte de membre d’une association fédérée (vignette fédérale de l’année en cours) ;
* du choix de l’assurance ou lettre de renonciation à recours.

**Article 3. - Participants – zones géographiques admises.**

Seront admis les participants des départements de la région d’Île-de-France.

Les collections d’adhérents membres d’une association attachée au GAPS, seront acceptées après accord des présidents du GAPS et du GAPHIL

Toutes les classes et sous classes ci-après peuvent faire l’objet d’une présentation en compétition :

|  |  |
| --- | --- |
| TRA : Philatélie traditionnelle | HIS : Histoire postale |
| ENT : Entier postaux | AER : Aérophilatélie |
| THE : Philatélie thématique | MAX : Maximaphilie |
| LIT : Littérature | JEU : Jeunesse |
| FIS : Philatélie fiscale | AST : Astrophilatélie |
| COV : Classe ouverte | POL : Philatélie polaire |
| TRM : Philatélie traditionnelle moderne | CL1 : Classe un cadre |
| CAP : Carte postale | ERI : Erinnophilie |
| TDE : Timbre à date évènementiels | LIB : Collection libre |

**Une cour d'honneur et une cour non compétitive seront** réservées aux participations spécialement invitées à cet effet par le comité d’organisation, et ne seront pas soumises à l'appréciation du jury.

**Article 4. - Participation - inscription.**

Les membres, adultes ou jeunes, des associations adhérentes au GAPHIL et, dans la limite des places disponibles, les membres des associations adhérentes au GAPS et remplissant les conditions prévues à l’Article 2, pourront participer à cette exposition avec l’accord préalable des présidents de groupements concernés.

Les demandes de participation des exposants devront parvenir **avant le 15 janvier 2024, dernier délai** au secrétaire de l’exposition Monsieur Jacques TILLIET, 37 rue des Chrysanthèmes, 77400 Lagny-sur-Marne,

**Date prévue pour l’accusé réception de la demande : le 23 janvier 2024**

**Article 5. - Comité d’organisation.**

Le comité d’organisation, sous le haut patronage de Monsieur Jean-Paul MICHEL, Maire de Lagny-sur-Marne et Président de la Communauté de Communes Marne et Gondoire et de Monsieur Pierre BOUVARD Président du GAPHIL, est composé de :

Président d’honneur : Pierre BOUVARD (Président du GAPHIL)

Président : Yannick MERCIER-METZ (Président de l’APLE)

Commissaire : Jacques TILLIET (Secrétaire de l’APLE)

Trésorier : Bernard TYTGAT Trésorier de l’APLE)

Secrétaire : Jacques TILLIET (Secrétaire de l’APLE)

Membres : Nicole LEJEUNE

: Henri BARBERO

**Article 6. - Présentation des collections.**

Conformément à l’article 17 du règlement fédéral des expositions philatéliques, l’exposition comprendra les classes compétitives prévues et les participations seront présentées suivant les classifications de l’appendice en annexe.

Hormis la Classe Ouverte (COV) et les classes « 1 cadre », les timbres ou documents à exposer devront être présentés sur des feuilles séparées placées verticalement dans les cadres pouvant contenir douze feuilles, soit trois rangées de quatre feuilles de format A4 (21 x 29,7 cm maximum) ou deux A3 (42 x 29,7 cm), ou équivalent pour d’autres formats précisés dans le règlement général des expositions.

Pour les classes « 1 cadre », les timbres ou documents à exposer devront être présentés sur des feuilles séparées placées verticalement dans les cadres pouvant contenir seize feuilles, soit quatre rangées de quatre feuilles de format A4 (21 x 29,7 cm) ou deux A3 (42 x 29,7 cm), ou équivalent pour d’autres formats précisés dans le règlement général des expositions.

Chaque feuille sera insérée impérativement dans une enveloppe protectrice en matière transparente et numérotée dans l’ordre de montage. Toute participation devra être la propriété exclusive de l’exposant. Aucun timbre ou document ne devra porter mention de la valeur ou marque distincte. Pour les jeunes, il conviendra d’indiquer sur la première page la date de naissance de l’exposant.

Le nombre des cadres attribués à chaque participation sera en principe le suivant :

Adultes : 3 à 6 cadres de 12 feuilles

Jeunes : Division A : moins de 15 ans, 16 à 32 pages

Division B : 16 à 18 ans, 32 à 64 pages

Division C : 19 à 21 ans, 48 à 80 pages

Toutefois, le comité d’organisation se réserve le droit d’admettre un nombre de cadres différent.

**Article 7. - Commission de sélection.**

Un comité de sélection désigné par le bureau de l’APLE aura pour tâche de sélectionner les collections retenues en classe de compétition après examen et suivant la place disponible. La notification d’accord sera adressée aux intéressés avant **le 31 janvier 2024.**

**Article 8. - Jury - Palmarès - Récompenses.**

Le jury, ainsi que son président, sera proposé par le bureau du GAPHIL, en collaboration avec le bureau de l’APLE. Des élèves jurés seront autorisés à suivre les travaux du jury.

Les décisions du jury seront sans appel. Le jury dressera un palmarès conformément aux dispositions du règlement fédéral des expositions. L’attribution des récompenses sera faite en fonction des décisions du jury par une commission comprenant :

Le président du GAPHIL

Les membres du jury

Un membre du comité d’organisation

**La lecture du palmarès sera faite le dimanche 10 mars 2024 à 17h00**

**Article 9. - Montage et démontage des collections.**

La mise en place des collections sera effectuée le jeudi 7 mars 2024 de 14h30 à 18h00 par les exposants ou leurs représentants, avec un responsable du comité d’organisation.

Aucun objet ne pourra être modifié ou retiré même partiellement, avant la clôture de l’exposition. Chaque exposant devra remettre son passeport philatélique de la collection présentée au moment du montage afin qu’il puisse être validé.

Les exposants ou leurs représentants devront reprendre leur collection le dimanche 10 mars 2024 à partir de 18h00, après la fermeture de l’exposition et sous le contrôle d’un responsable du comité d’organisation. Toute collection non enlevée le dimanche 28 avril 2024 au soir par le propriétaire lui sera retournée à ses frais, en recommandé.

**Article 10. - Assurance - sécurité.**

Chaque exposant devra obligatoirement remplir, en deux exemplaires, le descriptif de sa collection, suivant le modèle annexé au présent règlement. La valeur d’assurance sera indiquée feuille par feuille, en donnant, au verso de l’imprimé, des précisions sur les pièces philatéliques ayant une valeur égale ou supérieure à 750 Euros.

Les frais d’assurance, couvrant la période allant du 07 mars 2024, après montage, jusqu’au démontage le dimanche 10 mars 2024 à 18h00, seront à la charge des exposants, à raison de **1/1000**. Les assurances des collections en classe jeunesse seront prises en charge par l’APLE.

Le comité d’organisation assurera une protection permanente de l’exposition, de jour et de nuit, et contractera une assurance pour couvrir les risques que comporte sa responsabilité civile. Toutefois, les risques matériels de quelque nature qu’ils soient (vol, incendie, dégâts de toutes espèces, etc.) restent à la charge des exposants.

Ceux-ci ont la faculté :

* soit de demeurer leur propre assureur et devront en ce cas renoncer (ainsi que leur compagnie d’assurances), à tout recours contre le comité d’organisation et son assureur ;
* soit de contracter personnellement et individuellement, une assurance auprès de la compagnie de leur choix. Dans ce cas, ils devront joindre une renonciation à recours de cette compagnie d’assurances contre le comité d’organisation et son assureur ;
* soit d’utiliser, par l’intermédiaire du comité d’organisation et par voie d’avenant, la police ouverte par la FFAP. Le comité d’organisation n’étant alors qu’un intermédiaire auprès des assureurs, il ne pourra encourir de fait aucune responsabilité vis-à-vis de l’exposant.

Dans tous les cas, la valeur de la collection devra être nettement indiquée, page par page, faute de quoi la demande d’inscription à l’exposition resterait sans suite. La responsabilité du comité d’organisation n’est engagée qu’à la réception des collections et cesse lorsque les formalités de restitution ont été effectuées.

**Article 11. - Modifications du présent règlement.**

Le comité d’organisation se réserve le droit d’y apporter toutes modifications qu’il jugera utiles. Tous les cas non prévus relèvent exclusivement de la décision du comité d’organisation. Le fait de participer à l’exposition implique l’acceptation du présent règlement.

Yannick MERCIER-METZ

Président de l’APLE

**Classes d’exposition retenues :**

**Philatélie traditionnelle (TRA) :**

Timbres émis des origines au milieu du XXème siècle (en France jusqu’en 1959) détachés et/ou sur documents. Collections générales spécialisées ou d'étude, comprenant des timbres-poste, timbres-taxe, de service, timbres-télégraphe, pour colis postaux, etc., neufs et/ou oblitérés.

**Histoire postale (HIS) :**

Documents des origines à nos jours :

Division A : Collections d’histoire postale

Division B : Collections de marcophilie

Division C : Collections historiques, sociales ou études spéciales

Toutes les collections d’histoire postale sont classées et évaluées en trois périodes :

1 : avant 1875 (avant l’Union Générale des Postes)

2 : de 1875 à 1945

3 : après 1945

**Entiers postaux (ENT)**

**Aérophilatélie (AER) :**

Division A : Poste aérienne de la guerre 1870-1871, ballons montés, papillons de Metz, pigeongrammes.

Division B : Précurseurs de la poste aérienne

Division C :

1. Liaisons aéropostales

(par ballons libres ou dirigeables, avions, hélicoptères, fusées, planeurs),

b) Aérogrammes (entiers postaux)

Division D : Timbres officiels de poste aérienne

Division E : Timbres semi-officiels et vignettes de poste aérienne

**Philatélie thématique (THE)**

**Maximaphilie (MAX) :**

Division A : Collections par pays (ou groupe de pays)

Division B : Collections spécialisées et d'étude

Division C : Collections à thèmes

**Littérature (LIT) :**

Division A : Livres, ouvrages

Division B : Périodiques et bulletins d'associations

Division C : Tout support multimédia et logiciel informatique

**Jeunesse participation individuelle (JEU) :**

L'âge limite est celui atteint par l'exposant le 1er janvier de l'année où l'exposition a lieu.

Division A : moins de 15 ans

Division B : 16 à 18 ans

Division C : 19 à 21 ans

**Jeunesse participation de groupe (JEU) :**

Dans ce cas, l’âge pris en compte est celui du membre le plus âgé du groupe.

**Philatélie fiscale (FIS)**

**Astrophilatélie (AST)**

**Classe ouverte (COV)**

**Philatélie polaire (POL)**

**Philatélie traditionnelle moderne (TRM) :**

Timbres de 1960 à nos jours, détachés et/ou sur documents. Collections générales spécialisées ou d'étude, comprenant des timbres-poste, timbres-taxe, de service, pour colis postaux, etc., neufs et/ou oblitérés.

**Un cadre (CL1) :**

Collections de toutes les classes, en seize (16) pages, sur un sujet restreint.

**Cartes postales (CAP)**

**Erinnophilie (ERI)**

**Timbres à date évènementiels (TDE)**

**Collection libre (LIB)**

Les règlements de ces classes sont ceux qui sont inscrits sur le site de la FFAP.

<http://www.ffap.net/Documents/Expositions/ReglementsExpos.php>